

REGLEMENT COMPLET DU JEU «Le Défi M »

Article 1 : Société organisatrice

IZI-Pass, société au capital de 15340 € dont le siège est situé 3 Place du Temps libre, 38320 Poisat, sous le numéro de SIRET 49938930200013, organise du 15 septembre 2012 au 15 janvier 2013 un jeu gratuit sans obligation d'achat (ci-après « le Jeu ») selon les modalités du présent règlement.

Article 2 : Modalité de participation

Le joueur devra se rendre dans l'un des 3 MC Donald de Grenoble l'Aigle, Grenoble Centre ou Saint Martin d'Hères, présenter la carte de fidélité « Défi M » (disponible sur simple demande et dans la limite des stocks disponibles) ou la carte de réduction IZI-Pass et répondre à 2 critères :

- o accompagner un achat d'au moins 7€
- o qu'il y'ait un minimum de 48 H entre chaque passage

La participation n'est disponible qu'aux caisses situées en salle en excluant les bornes de commande automatique et le Mc Drive.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable dans le cas d'un dysfonctionnement technique empêchant l'enregistrement du passage.

Chaque passage en caisse correspond à une participation supplémentaire et permet d'augmenter les chances de gagner.

La société se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article.

Article 3 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique âgé de 13 ans minimum résidant en France métropolitaine, qui désire s'inscrire gratuitement et étant inscrit sur le site <http://www.ledefim.fr/>

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et du Partenaire, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion des jeux.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 4 : Sélection des gagnants

Règlement déposé via depotjeux.com auprès de l'Etude COHEN-SKALLI-HOBA située 5 avenue Gabriel Péri BP 42 93401 SAINT-OUEN CEDEX et est consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>

2 manières de gagner :

- être le premier à valider les 20 étapes de la carte de fidélité
- être tiré au sort parmi l'ensemble de participant à l'issue de l'opération

Le tirage au sort sera effectué le 21 janvier via depotjeux.com et les résultats seront déposés auprès de l'Étude d'huissiers Fradin (dont l'adresse est : SCP Olivier FRADIN - 1, quai Jules Courmont 69002 LYON et l'adresse postale : B.P 2039 69226 LYON CEDEX 02)

Les gagnants seront prévenus par e-mail expédié par l'organisateur et disposeront de 15 jours pour confirmer leur accord de recevoir le lot afin qu'il leur soit expédié.

Article 5: Dotations

Il est mis en jeu par l'organisateur les lots suivants :

Pour la première personne ayant validé l'ensemble des étapes :

- Un Nouvel iPad WiFi 16Go, marque Apple, d'une valeur commerciale constatée de 489€

Pour le premier gagnant du tirage au sort :

- Un iPod Touch 8Go, marque Apple, d'une valeur commerciale constatée de 199€
- Un Sweat « I Love Gre », taille au choix, d'une valeur commerciale constatée de 25€
- Un Bonnet « I Love Gre », d'une valeur commerciale constatée de 12€
- Un T-shirt « I Love Gre », d'une valeur commerciale constatée de 15€

Pour chacun des 4 gagnants suivants :

- Un Sweat « I Love Gre », taille au choix, d'une valeur commerciale constatée de 25€
- Un Bonnet « I Love Gre », d'une valeur commerciale constatée de 12€
- Un T-shirt « I Love Gre », d'une valeur commerciale constatée de 15€

Dans tous les cas, les dotations ne pourront être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La dotation non réclamée dans le cadre de cette opération sera, au choix de l'organisateur, attribuée dans le cadre d'une autre opération promotionnelle ou bien adressée à une association caritative.

Article 6: Litiges

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions ou les dates. Sa responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

Article 7 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à la société organisatrice.

Article 8 : Dépôt du règlement

Règlement déposé via depotjeux.com auprès de l'Étude COHEN-SKALLI-HOBA située 5 avenue Gabriel Péri BP 42 93401 SAINT-OUEN CEDEX et est consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, déposé via [depotjeux.com](http://www.depotjeux.com) auprès de l'Etude COHEN-SKALLI-HOBA située 5 avenue Gabriel Péri BP42 93401 SAINT-OUEN CEDEX.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à la société organisatrice. Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.